



Je ne trouve plus mon bail de location

Par **totoche**, le **04/06/2008** à **19:02**

bonjour,

cela fait 30 ans que je loue mon appartement, et j'ai égaré mon bail ainsi que l'état des lieux d'entrée, est-il possible de demander un duplicata à mon bailleur ? A-t-il le droit de refuser ma demande ?

Je vous remercie de répondre à mes questions.

dans l'attente,

veuillez passer une bonne journée.

totoche

Par **ly31**, le **04/06/2008** à **20:13**

Bonsoir,

Il n'y a aucun problème à demander une copie de votre bail d'habitation à votre Bailleur, ainsi que la copie de l'état des lieux d'entrée, même si ces documents sont très anciens

Par contre ne soyez peut être pas trop exigeant (e) sur le délai !

Je vous souhaite bon courage

ly31